

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi, 29 mars 2017 à 19h00 en la Mairie de Betschdorf

Conseillers élus :30
Conseillers en fonction :30
Conseillers présents :28

Liste des présents :

M. Pierre MAMMOSSER, M. Paul HEINTZ, M. Adrien WEISS, Mme Christiane MUCKENSTURM, M. Jean-Charles MATHIAS, Mme Jeannine HUMMEL, M. Jean-Claude KOEBEL, Mme Marie-France RIMELEN, M. Stéphane PRINTZ, M. Serge KRAEMER, Mme Denise LOEWENKAMP, M. André MEYER, M. Didier BRAUN, Mme Chantal MULLER, Mme Pascale LUDWIG, M. Georges ESCHENMANN, M. Claude PHILIPPS, M. Charles GRAF, M. Daniel PFLUG, Mme Lucienne HAAS, M. Dominique STOHR, Mme Béatrice HOELTZEL, M. Alfred RINCKEL, Mme Marie-José SCHALLER, M. Alain WURSTER, M. Christophe SCHARRENBARGER, Mme Carine MAIRE, M. Francis SCHNEIDER,

Absent excusé :

M. Thierry HOERR

Assistent :

MM. David SWITAJ, Olivier THOMASSIN

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de communauté se sont réunis dans la salle de réunion du Conseil municipal de la commune de Betschdorf sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Avant de débiter la séance, sur proposition du Président, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Point n°6 : Régie à autonomie financière « Ordures ménagères » : ouverture anticipée de crédit en section d'investissement – exercice 2017

L'ordre du jour comportait 7 points :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2017
2. Administration générale :
 - 2.1. Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016
 - a. Budget principal
 - b. Budget annexe – zone d'activités intercommunale
 - c. Budget annexe – hôtel d'entreprises
 - d. Régie OM
 - 2.2. Affectation du résultat d'exploitation
 - a. Budget principal
 - b. Hôtel d'entreprises
 - 2.3. Contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage
 - 2.4. Création d'un emploi saisonnier
3. Développement économique : modalités de prise en charge du déploiement de la fibre optique
4. Tourisme : partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Haguenau, Forêt et Terre de Potiers (OTP)
 - a. Désignation du représentant de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt qui siègera au Conseil d'Administration

- b. Approbation du plan d'action
- 5. Jeunesse : approbation de la mise en œuvre de la politique d'animation socioculturelle en direction de la jeunesse sur le territoire
- 6. Régie à autonomie financière « Ordures ménagères » : ouverture anticipée de crédit en section d'investissement – exercice 2017
- 7. Divers

Mme Pascale LUDWIG est désignée secrétaire de séance.

Point un de l'ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2017

Le Conseil communautaire approuve par 26 voix pour et 2 abstentions le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 22 février.

Point deux de l'ordre du jour : Administration générale

2.1 Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016

a. Budget principal

Le 1^{er} Vice-président M. Jean-Claude KOEBEL présente aux Conseillers communautaires le compte administratif de l'exercice 2016 de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	1 868 443,23 €	1 242 838,88 €
Recettes	1 868 443,23 €	2 029 651,48 €
Résultat de clôture - excédent		786 812,60 €
<i>Détails de l'excédent :</i>		
<i>Résultat de l'exercice 2016 (excédent)</i>		170 259,11 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2015		616 553,49 €

Investissement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	1 096 034,37 €	484 234,06 €
Recettes	1 096 034,37 €	194 189,68 €
Résultat de clôture - déficit (a)		-290 044,38 €
Restes à réaliser pour 2017		
<i>Dépenses</i>		-393 630,56 €
<i>Recettes</i>		19 650,00 €
<i>Total des restes à réaliser pour 2017 (b)</i>		-373 980,56 €
Besoin de financement pour 2017		
<i>Résultat de clôture de l'exercice 2016 (a)</i>		-290 044,38 €
<i>Total des restes à réaliser pour 2017 (b)</i>		-373 980,56 €
Total du besoin de financement pour 2017 (a-b)		-664 024,94 €

Le Président quitte la séance.

Le 1^{er} Vice-président soumet aux Conseillers communautaires le compte administratif de l'exercice 2016 de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Soultz-sous-Forêts.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif ainsi présenté.

Le Président reprend la présidence de la séance et soumet aux Conseillers communautaires le compte de gestion constatant la concordance des chiffres avec le compte administratif.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion ainsi présenté.

b. Budget annexe – zone d'activités intercommunale

Le 1^{er} Vice-président M. Jean-Claude KOEBEL présente aux Conseillers communautaires le compte administratif de l'exercice 2016 de la zone d'activités intercommunale qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	1 522 102,84 €	783 111,40 €
Recettes	1 526 428,30 €	368 969,75 €
Résultat de clôture - déficit		-414 141,65 €
<i>Détails du déficit :</i>		
		-464 160,50 €
<i>Résultat de l'exercice 2016 (déficit)</i>		
Excédent de fonctionnement reporté de 2015		50 018,85 €

Investissement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	532 771,45 €	532 771,45 €
Recettes	745 000,00 €	745 000,00 €
Résultat d'investissement - excédent		212 228,55 €
Résultat de clôture à reporter - excédent		212 228,55 €

Le Président quitte la séance.

Le 1^{er} Vice-président soumet aux Conseillers communautaires le compte administratif de l'exercice 2016 de la zone d'activités intercommunale, qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Soultz-sous-Forêts.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif ainsi présenté.

Le Président reprend la présidence de la séance et soumet aux Conseillers communautaires le compte de gestion constatant la concordance des chiffres avec le compte administratif.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion ainsi présenté.

c. Budget annexe – zone d'activités intercommunale

Le 1^{er} Vice-président M. Jean-Claude KOEBEL présente aux Conseillers communautaires le compte administratif de l'exercice 2016 de l'Hôtel d'entreprises qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	103 064,72 €	17 576,41 €
Recettes	103 064,72 €	31 692,92 €
Résultat de clôture - excédent		14 116,51 €
<i>Détails de l'excédent :</i>		
<i>Résultat de l'exercice 2016 (excédent)</i>		5 718,74 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2015		8 397,77 €

Investissement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	69 766,39 €	-34 901,84 €
Résultat 2016 reporté (déficit)		-33 364,55 €
Recettes	69 766,39 €	33 364,55 €
Résultat d'investissement - déficit		-34 901,84 €
Résultat de clôture à reporter - déficit (a.001)		-34 901,84 €

Le Président quitte la séance.

Le 1^{er} Vice-président soumet aux Conseillers communautaires le compte administratif de l'exercice 2016 de l'Hôtel d'entreprises, qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Soultz-sous-Forêts.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif ainsi présenté.

Le Président reprend la présidence de la séance et soumet aux Conseillers communautaires le compte de gestion constatant la concordance des chiffres avec le compte administratif.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion ainsi présenté.

d. Régie OM

Le Président de la Régie à autonomie financière « Ordures ménagères » M. Georges ESCHENMANN présente aux Conseillers communautaires le compte administratif de l'exercice 2016 de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion des ordures ménagères qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	2 640 017,10 €	2 267 720,81 €
Recettes	2 640 017,10 €	2 648 827,94 €
Résultat de clôture - excédent		381 107,13 €
<i>Détails de l'excédent :</i>		
<i>Résultat de l'exercice 2016 (excédent)</i>		-525 573,20 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2015		906 680,33 €

Investissement	Prévisions	Réalisations
Dépenses	20 000,00 €	-1 440,00 €
Recettes	20 000,00 €	20 000,00 €
Résultat d'investissement - excédent		18 560,00 €
Résultat de clôture à reporter - excédent (a.001)		18 560,00 €

Le Président quitte la séance.

Le Président de la régie soumet aux Conseillers communautaires le compte administratif de l'exercice 2016, de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion des ordures ménagères qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Sultz-sous-Forêts.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif ainsi présenté.

Le Président reprend la présidence de la séance et soumet aux Conseillers communautaires le compte de gestion constatant la concordance des chiffres avec le compte administratif.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion ainsi présenté.

2.2 Affectation du résultat d'exploitation

a. Budget principal

Le Conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de communes, décide à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat comme suit :

Pour mémoire	
FONCTIONNEMENT	
Excédent antérieur reporté :	616 553,49 €
Virement à la section d'investissement :	0,00 €
Résultat de l'exercice :	170 259,11 €
Excédent cumulé au 31.12.16 (a)	786 812,60 €
INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2016 :	-290 044,38 €
Restes à réaliser pour 2017 :	-373 980,56 €
Besoin de financement (b)	-664 024,94 €
Affectation du résultat	
REPORT AU BUDGET 2017	
A l'exécution du virement à la S.I. (a. 1068) (b)	664 024,94 €
Affectation à l'excédent reporté (a. 002) (a-b)	122 787,66 €

b. Hôtel d'entreprises

Le Conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 de l'hôtel d'entreprises, décide à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat de l'H.E.	
Pour mémoire :	
Excédent antérieur reporté :	8 397,77 €
Virement à la section d'investissement :	0,00 €
Résultat de l'exercice :	5 718,74 €
Excédent cumulé au 31.12.16 :	14 116,51 €
Affectation obligatoire :	
- A l'apurement du déficit :	0,00 €
- A l'exécution du virement à la S.I. (a. 1068)	14 116,51 €
Solde disponible	0,00 €
Affecté comme suit :	
- Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	0,00 €

2.3 Contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que les Collectivités sont assujetties aux mêmes règles d'indemnisation du chômage que les employeurs du secteur privé. Il informe que la Communauté de communes peut adhérer volontairement au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires ou non statutaires présents et à venir.

Le Président précise que les ex Communautés de communes du Hattgau et du Sultzerland avaient délibéré pour adhérer au régime d'assurance chômage pour leur personnel non titulaire. Il ajoute que l'adhésion au régime d'assurance chômage, sous l'égide de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, aurait dû faire l'objet d'une délibération.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt à l'assurance chômage
- autorise le Président à signer le contrat y afférent.

2.4 Création d'un emploi saisonnier

Le Président rappelle aux conseillers communautaires qu'il avait été décidé, lors de la séance du 18 mai 2016, de créer un emploi de jardinier pour procéder à l'entretien des espaces verts attenants et utilisés par la micro-crèche et la halte-garderie à Hohwiller.

Il précise à l'assemblée qu'il est à nouveau nécessaire de recourir à ce type d'emploi pour la saison 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet en qualité de non titulaire à contrat à durée déterminée de 6 mois à compter du 1er mai 2017
- la durée hebdomadaire est fixée à 1,5 / 35ème
- la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 348, indice majoré : 326
- prévoit d'inscrire les crédits au budget 2017

Point trois de l'ordre du jour : Développement économique : modalités de prise en charge du déploiement de la fibre optique

Le Président rappelle aux conseillers communautaires qu'une réunion territoriale d'information relative à la présentation du Projet de Très Haut Débit en Alsace, à destination des Maires et Maires délégué(e)s de l'Outre-Forêt, s'est tenue le 2 février 2017 à la Mairie de Soultz-sous-Forêts.

Le Président livre quelques informations tant techniques que temporelles quant au déploiement de la fibre optique sur le territoire de l'Outre-Forêt. Il informe l'assemblée que le territoire de l'Outre-Forêt dépend de 2 nœuds de raccordement optique (NRO) :

- un NRO à Soultz-sous-Forêts qui irrigue la partie Ouest
- un NRO à Seltz qui irrigue la partie Est du Territoire

Le Président précise que les communes de Hoffen et Keffenach sont les plus mal loties du territoire en matière de débit. Elles ont par conséquent été jugées comme prioritaires, les travaux de déploiement démarreront donc dès cette année 2017. D'autres communes, à l'instar de Betschdorf ou encore Soultz-sous-Forêts où se situe l'un des nœuds de raccordement optique,

seront également équipées dès 2017. Le déploiement de la fibre sur le territoire de l'Outre-Forêt s'échelonne de 2017 jusqu'en 2021 (Commune de Surbourg).

D'un point de vue financier, le Président précise que la contribution pour le bloc communal (Communauté de communes + communes) s'élève à 175 euros par prise. Le nombre de prises pour le territoire se monte à 8 067. La contribution y afférente ne sera pas modifiée, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Le Président précise que la facture est émise l'année suivant la réalisation des travaux sur l'ensemble de la commune. Pour Hoffen et Keffenach qui devraient être équipées en 2017, la facture y afférente devra être acquittée en 2018.

Au niveau des modalités de prise en charge financière, le Président informe l'assemblée de la proposition du Bureau de prise en charge intégrale des frais inhérents au déploiement de la fibre optique sur le territoire de l'Outre-Forêt par la Communauté de communes au nom de l'équité et au regard de l'élément de mutualisation que représente cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la proposition du Bureau de prise en charge intégrale des frais inhérents au déploiement de la fibre optique sur le territoire de l'Outre-Forêt par la Communauté de communes au nom de l'équité et au regard de l'élément de mutualisation que représente cet équipement
- autorise le Président à engager toutes les démarches y afférentes

Point quatre de l'ordre du jour : Tourisme : partenariat avec l'Office de tourisme du Pays de Haguenau, Forêt et Terre de Potiers (OTP)

a. Désignation du représentant de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt qui siègera au conseil d'administration

Le Président rappelle aux conseillers communautaires qu'il avait été décidé, lors de la séance du 21 décembre 2016, de poursuivre la coopération avec l'OTP via une convention d'objectifs et de moyens. Il reprecise que le statut de la Communauté de communes vis-à-vis de l'OTP évolue par rapport aux années précédentes, que la Collectivité devient désormais partenaire alors qu'elle était membre à part entière auparavant. Ce changement de statut permet néanmoins de maintenir une coopération. A ce titre, la Communauté de communes de l'Outre-Forêt continue à siéger dans les instances de l'OTP mais plus dans les mêmes proportions qu'auparavant. Le Président informe les conseillers communautaires que la Communauté de communes de l'Outre-Forêt dispose dorénavant, en tant que partenaire, d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de l'OTP et qu'il convient de procéder à sa désignation.

Le Président propose aux conseillers communautaires de désigner M. Jean-Claude KOEBEL pour représenter la Communauté de communes de l'Outre-Forêt pour siéger au Conseil d'Administration de l'OTP.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la désignation de M. Jean-Claude KOEBEL pour représenter la Communauté de communes de l'Outre-Forêt pour siéger au Conseil d'Administration de l'OTP. Ce dernier déclare accepter cette fonction.

b. Approbation du plan d'action

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que le partenariat avec l'OTP se traduit par un plan d'action. Il précise à l'assemblée que le plan d'action validé par le conseil communautaire en date du 21 décembre 2016 a été analysé dans le cadre de réunions de travail entre l'OTP de Haguenau, le SI du Soultzerland et l'OT de Soufflenheim. Il a fait l'objet de propositions de modifications à la demande de l'OT de Soufflenheim au regard des engagements financiers jugés trop importants. Il a ensuite été repris dans le cadre de la convention entre l'OTP et la Communauté de communes de l'Outre-Forêt. Ce plan d'action modifié traduit l'accès à un certain nombre de communications à l'instar du Guide Trilingue, du guide hébergement restauration, du calendrier annuel « les IN'contournables, des cartes « Made in Alsace » et le plan de la forêt.

Concernant le calendrier annuel « les IN'contournables », le Président précise qu'il remplace les précédents calendriers saisonniers (Estivales notamment). Le Président informe que ce calendrier recense pour l'année entière toutes les manifestations phares à savoir les animations qui ont une forte attractivité. Cela nécessite de transmettre les informations (textes et visuels), notamment pour les animations de Noël 2017 en Outre-Forêt, très tôt dans la saison.

Le Président ajoute que ce plan d'action traduit également la coopération entre Soufflenheim et Betschdorf dans le domaine de la poterie.

Le Président signale que pour l'année 2017, la participation financière de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt n'est pas modifiée et s'élève toujours entre 18 000 euros et 22 000 euros dans l'hypothèse où la collectivité décide au 1^{er} juillet 2017 de poursuivre le partenariat avec l'OTP pour une période de 3 ans.

Dans le cas contraire, un montant d'environ 4 000 euros incombant à des actions spécifiques (stratégie de conseil éclairé, réflexion sur l'identité visuelle...) à ces perspectives de reconduction du partenariat serait à déduire de la contribution intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le plan d'action ainsi présenté
- autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens liant la Communauté de communes de l'Outre-Forêt à l'Office de tourisme du Pays de Haguenau, Forêt et Terre de Potiers
- prévoit d'inscrire les crédits au budget 2017

Point cinq de l'ordre du jour : jeunesse : approbation de la mise en œuvre de la politique d'animation socioculturelle en direction de la jeunesse sur le territoire

Le Président cède la parole au 1^{er} Vice-président Jean-Claude KOEBEL. Ce dernier rappelle aux conseillers communautaires que la mise en œuvre de la politique d'animation socioculturelle en direction de la jeunesse sur le territoire de l'Outre-Forêt a déjà été évoqué lors de la séance du conseil communautaire du 22 février dernier. Il ajoute que le principe de mise en œuvre d'une telle politique s'appuie sur une proposition de travail partenarial avec la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace. Le 1^{er} Vice-président poursuit sa présentation en livrant les grandes étapes de la démarche :

- la première phase correspond au lancement du processus de recrutement de l'animateur jeune avec une perspective de démarrage sur le territoire à l'horizon de la rentrée scolaire de septembre 2017
- la période de septembre à décembre 2017 sera une étape essentielle consacrée à l'identification des pistes de collaboration entre les acteurs locaux (élus, associations locales,

représentants des établissements scolaires, familles, jeunes...) pour construire, à partir d'une méthodologie expérimentée, un diagnostic des attentes et des besoins et engager une dynamique avec la jeunesse. Cette période sera également ponctuée par la proposition d'une offre de loisirs lors des vacances de la Toussaint voire par des animations ponctuelles en dehors des périodes de vacances scolaires en fonction des opportunités et des souhaits.

Le 1^{er} Vice-président évoque par la suite les enjeux financiers liés à la mise en place de cette politique d'animation. Il précise que ce travail partenarial porte sur une période de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2017. La participation prévisionnelle de la Communauté de communes pour 2017 s'élèverait à 21 485,00 euros répartis comme suit :

- 18 155,00 euros de charges de personnel
- 3 330,00 euros de budget de fonctionnement de l'animation

Pour une année pleine, la contribution prévisionnelle de la Communauté de communes s'élèverait à 63 389,00 euros répartis comme suit :

- 53 389,00 euros de charges de personnel
- 10 000,00 euros de budget de fonctionnement de l'animation

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la mise en place d'un partenariat avec la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace autour de la mise en œuvre de la politique d'animation socioculturelle sur le territoire de l'Outre-Forêt
- approuve la participation prévisionnelle de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt de 21 485 euros pour l'année 2017 et 63 389 euros pour une année pleine
- autorise le Président à signer la convention y afférente
- prévoit d'inscrire les crédits au budget

Point six de l'ordre du jour : Régie à autonomie financière « Ordures ménagères » : ouverture anticipée de crédit en section d'investissement – exercice 2017 (annule et remplace la délibération du point 7b de l'ordre du jour du conseil communautaire du 22 février 2017)

Le Président rappelle qu'il avait été décidé, lors de la séance du conseil communautaire du 22 février 2017, de procéder à l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2017 des crédits suivants à l'article 2188 pour un montant 2 000 euros pour acquérir un PDA, appareil permettant la lecture directe des informations liées à la puce sur les bacs d'ordures ménagères.

Le Président informe les conseillers communautaires que le montant de 2 000 euros ne suffit pas à honorer la facture y afférente et qu'il convient de procéder à l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2017 des crédits suivants à l'article 2188 pour un montant de 3 000 euros.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- autorise l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2017 des crédits suivants à l'article 2188 pour un montant 3 000 euros

Point sept de l'ordre du jour :

1. Point d'information concernant les décisions prises lors de la réunion du Bureau du 14 mars 2017

Point	Ordre du jour	Décisions du Bureau du 14 mars 2017
2b	Tourisme	approuve la participation financière des animations de Noël pour 2015 telle que présentée dans l'annexe n°1
3a	Enfance - petite enfance	Accueils périscolaires: approbation du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (C.C.A.T.P.) relatif à la procédure de D.S.P. - approbation du C.C.A.T.P.
3b	Enfance - petite enfance	Halte-garderie: approbation du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (C.C.A.T.P.) relatif à la procédure de D.S.P. - approbation du C.C.A.T.P.
3c	Enfance - petite enfance	Organisation de l' Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'été 2017 à Betschdorf et à Soultz-sous-Forêts - approbation de la proposition de l'ALEF un centre aéré d'organiser un centre aéré au mois de juillet à Soultz-sous-Forêts et en juillet et en août à Betschdorf - approbation de la subvention prévisionnelle de 5 131,65 euros pour le centre aéré du 10 juillet au 4 août 2017 à Soultz-sous-Forêts sur la base d'un effectif de 35 enfants par semaine et de 14 169,80 euros pour le centre aéré du 10 juillet au 25 août 2017 à Betschdorf sur la base d'un effectif de 60 enfants par semaine
4	Banque de matériels - modification des conditions générales de mise à disposition	- approuve la modification apportée aux conditions générales de mise à disposition de la banque de matériel et plus particulièrement à l'article 3 « Modalités de prise en charge du matériel » - approuve la rédaction proposée: « Aucune intervention possible du personnel de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt pour la manutention »

2. Urbanisme : modification n°2 du P.L.U. de Soultz-sous-Forêts

Le Président rappelle qu'il a été décidé lors de la séance du conseil communautaire du 22 février 2017 de lancer procédure de modification n°2 du P.L.U. de Soultz-sous-Forêts afin d'urbaniser la zone d'activités située autour de la géothermie. Il rappelle à l'assemblée les éléments figurant à la modification à savoir :

- article 1 de la zone IAUT pour autoriser la construction d'entrepôts,
- article 2 de la zone IAUT pour autoriser les opérations au coup par coup,
- rédaction d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation spécifique à la zone IAUT
- Suppression / modification de l'emplacement réservé A21
- modification de l'article 6 de la zone UBb concernant l'implantation des constructions par rapport aux emprises et aux voies publiques,
- modification des articles 1 et 2 de la zone NH concernant la mise en place d'équipements de loisirs

Il Informe les conseillers communautaires que deux éléments supplémentaires sont à intégrer à la modification n°2, en l'occurrence :

- dans l'orientation d'aménagement de la zone IAU – lieu-dit « Meissacker », les parcelles n° 301, 314 et 331 forment une unité foncière. La desserte prévue sur la zone IAUG entre la rue Meissacker et la rue Kupfersmatt via la parcelle n°331 est impossible. Il y a donc lieu de supprimer le bouclage via cette parcelle n°331 et d'envisager une autre sortie.
- sortie d'exploitation

3. Rythmes scolaires :

Madame Pascale LUDWIG, Maire de Keffenach, s'interroge sur une éventuelle remise en cause du fonctionnement actuel. Le Président rappelle qu'il existe, en la matière, deux catégories de communes, celles qui ont élaboré un projet éducatif territorial (PEDT) et celles qui n'en n'ont pas mis en place. Il précise que les communes ayant élaboré un PEDT ont récemment été destinataires d'un courrier de l'inspection les sollicitant pour une mise à jour de leur document. Le Président estime que la lisibilité en la matière sera plus importante dans les prochaines semaines.

Le Président clôture la séance à 20h40.

Veillez afficher le compte rendu en Mairie

Le Président de la Communauté de communes
de l'Outre-Forêt

La secrétaire de séance

Monsieur Pierre MAMMOSSER

Madame Pascale LUDWIG

